

**LIGUE DE GO ÎLE-DE-FRANCE,  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2004**

*Liste des présents* : Olivier Barotte, Frédéric Chyzak, Arnaud Knippel, Odile Martigne, Sébastien Moulin, Jean-Vincent Pla.

*Liste des absents* : aucun.

Ouverture de la séance à 20 h.

**1. RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFG PAR ARNAUD KNIPPEL**

Il a été annoncé que le problème de l'assurance est réglé. Le problème d'enregistrement des licences tenuki ÎDF n'as pas encore été complètement réglé : une liste écrite a été fournie, mais ne concerne que 2002. Le rapport moral annonce l'abandon de l'orientation vers un agrément comme sport, la raison étant que la FFE (échecs), qui avait obtenu l'agrément, se l'est vu retirer. Les comptes 2003 font apparaître quelques manques. Une discussion sur le contrat CEC a eu lieu en présence de l'intéressée, d'où une ambiance tendue. La liste qui se présentait a été élue avec 9 voix sur 17 (3 voix contre et 5 abstentions). Le budget a été adopté avec 11 voix pour et 6 contre. La suppression des licences tenuki à partir de 2005 a été adoptée. Le principe d'une licence étudiant a été adopté par vote, mais aucun tarif n'a été fixé.

**2. DÉBAT SUR LES CLUBS INTERNET**

Denis Hanotin a lancé un débat sur la possibilité de pouvoir rattacher à la FFG des clubs jeunes ne se réunissant que par internet (il pense plus précisément à des salles réservées aux jeunes sur le serveur KGS). Arnaud Knippel lance le débat au sein du CA et demande l'avis des présents, en remarquant immédiatement que de tels rattachements ne sont pas possibles dans le cadre des statuts actuels de la FFG.

Selon Sébastien Moulin, il ne faudrait pas passer à côté d'un phénomène important et qui selon lui a un sens : l'apparition récente d'un grand nombre de jeunes joueurs francophones sur le serveur KGS. Il avance le chiffre de 3000 joueurs sur KGS, qui pourrait être un réservoir de centaines, voire d'un millier, de futurs licenciés.

Jean-Vincent Pla et Frédéric Chyzak redoutent que la création d'un statut spécial pour des clubs sur internet ne soit perverti en un moyen de recréer un mécanisme de licences tenuki. Il est étonnant que ce statut spécial soit demandé alors même que les licences tenuki seront abandonnées à partir de 2005. Sébastien Moulin compare la situation à celle de l'AGA, qui a autorisé le rattachement d'un club virtuel, mais d'un seul (le « Wings Go Club »). Mais il voit aussi une difficulté dans la facilité de rester anonyme sur internet.

Arnaud Knippel propose le rattachement de clubs sur internet en tant que membres associés de la FFG. Ce serait un moyen de prendre en compte les joueurs de KGS sans passer par une modification des statuts. Il lui est objecté que ce statut de membre associé ne permettrait pas la prise de licence dans l'état actuel des statuts et des règlements intérieurs. Par ailleurs, Frédéric Chyzak remarque que pour être membre associé, il faut déjà s'être constitué en association.

Arnaud Knippel voit dans la demande d'un statut pour des clubs internet la même problématique que celle qui a mené aux licences tenuki : au départ, la difficulté pour des joueurs loin de tout club « physique » de se licencier par un tel club ; à terme, la question de savoir si un seul ou plusieurs clubs internet devront être agréés, et les interrogations liées au nombre de voix en assemblée.

En désaccord avec la crainte selon laquelle les clubs internet ne pourraient pas être plus que des clubs tenuki, Sébastien Moulin dit qu'il constate un réel esprit de club entre les joueurs des salles spécialisées pour les jeunes sur internet. Arnaud Knippel ne voit pas comment gérer la possible explosion du nombre de salles sur internet.

Pour Olivier Barotte, se pose la question de la contrepartie apportée par la fédération à ces joueurs géographiquement isolés qui voudraient bien prendre une licence : avant tout, la fédération leur offrirait l'accès aux tournois « physiques », un niveau à l'échelle, un abonnement à la RFG. La question de l'évaluation du niveau d'échelle des joueurs virtuels est alors naturelle, et pour Sébastien Moulin, il serait absolument inacceptable que des parties jouées sur internet soient comptabilisées à l'échelle : s'il est envisageable d'avoir des licenciés « internet », seuls les résultats de tournois physiques devraient intervenir dans leur niveau à l'échelle. Olivier Barotte se demande comment la Fédération française d'échecs a évolué sur ces sujets.

Vient la question de subventions à des clubs internet. En réalité, la proposition lancée par Denis Hanotin demande déjà une subvention pour lotir des tournois sur internet comme contrepartie de la prise de licences par les jeunes joueurs sur internet.

Olivier Barotte est opposé à une subvention dans les modalités de la proposition. Mais il envisage favorablement la possibilité qu'un club, constitué en association et membre d'une ligue et payant sa cotisation comme tout club affilié à la FFG, ne se réunisse que sur internet.

Jean-Vincent Pla ne voit pas pourquoi des joueurs, jeunes, demandant une subvention, acceptent de payer une cotisation.

Pour Sébastien Moulin, le simple fait de se constituer en association implique l'existence d'une structure (président, bureau) permettant de ne pas accepter comme membre des joueurs qui voudraient se licencier pour de mauvaises raisons. Dans le même esprit, Olivier Barotte pense que la simple structure d'association loi 1901 force une démarche de la part des membres qui interdit la facilité et évite un retour de licences tenuki sous la forme de licences internet. Par ailleurs, un siège social devra être indiqué dans les statuts, ce qui décidera naturellement de la ligue de rattachement. Il n'y a donc pas lieu de créer un nouveau statut pour des clubs sur internet.

Devant l'ampleur qu'il attend du mouvement, Sébastien Moulin se demande s'il ne faudra pas au contraire créer toute une ligue pour les clubs internet. Pour éviter une explosion artificielle du nombre de clubs sur internet, Olivier Barotte pense qu'il faudra préciser comment un club (physique ou virtuel) doit perdre son statut de membre après une certaine durée d'inactivité.

Jean-Vincent Pla remarque que les moteurs des clubs internet actuels sont déjà des joueurs licenciés, connus de la FFG. Leur action fournira des licences « classiques » et il ne faut pas fermer la porte aux joueurs sur internet.

Pour Odile Martigne, le rattachement à une ligue est essentiel pour pouvoir faire jouer un premier tour régional aux joueurs des clubs internet. Dans le cas contraire, les ligues iront au devant de lourds problèmes d'organisation de leur tours régionaux. En outre, il n'y a aucune raison de limiter la possibilité de clubs internet aux seuls joueurs jeunes. Sébastien Moulin et Frédéric Chyzak sont du même avis.

Arnaud Knippel évoque le problème des mineurs, qui ne peuvent administrer une association.

Pour résumer, le débat se conclut avec un accord à peu près général sur les points suivants :

- il est parfaitement envisageable qu'un club fonctionne au sein des ligues et de la fédération en ne se réunissant que par le biais d'internet ;
- il n'est absolument pas souhaitable de créer un nouveau statut pour ce genre de clubs, ce qui risquerait de recréer une forme de licence tenuki ;
- le modèle des clubs physiques, devant être association loi 1901 rattachée à une ligue, est tout à fait applicable à des clubs virtuels, dont la ligue de rattachement devra être celle dont relève le siège social ;
- il est inopportun de limiter la notion de clubs sur internet aux seuls groupes de jeunes ;
- il n'y a pas lieu de subventionner les clubs virtuels sur un mode différent que ne le sont les clubs physiques ;
- si des tournois sont organisés sur internet par des clubs relevant de la FFG, les résultats des parties ne sauraient être comptabilisés à l'échelle de niveaux.

### 3. POINT SUR LES COMMISSIONS

La commission Jeunes vient de recevoir l'accord de l'éditeur Tonkam pour devenir partenaire du premier « Trophée Hikaru no go ». Tonkam souhaite faire d'un des volumes d'Hikaru no go

à venir un coffret collector. Il s'agirait du volume 10 ou du 11, selon les délais de réalisation ; le coffret comprendrait un volume d'Hikaru no go, un goban et des pierres en carton, une règle officielle du go fournie par la FFG. Ils demandent 4000 exemplaires des règles.

La commission Animations grand public organise la présence du jeu de go au Salon des jeux mathématiques et logiques (du 3 au 6 juin) ; à cette occasion, un stage de formation sera organisé. La ligue est par ailleurs partie prenante d'un projet coordonné par l'association Stratagem (club à Saint-Denis) pour participer à l'animation Paris-plage organisée par la municipalité de Paris. Celle-ci subventionnerait la participation du jeu de go. Ce projet est en bonne voie.

#### 4. TRANSFERTS DE LICENCES

Arnaud Knippel lance un débat sur le transfert de licences d'un club à un autre. Pour le moment, le cas n'est pas prévu et a déjà posé quelques problèmes, aussi serait-il bon de formaliser la démarche. Le transfert de licences doit-il être un droit ? À quels moments de l'année peut-il être autorisé ? Qui doit autoriser ou refuser (les clubs, les ligues, les responsables compétitions) ? Arnaud Knippel propose la création d'un formulaire, même minimal. Olivier Barotte estime qu'un formulaire risque de créer une lourdeur qui sera mal acceptée. Sébastien Moulin indique que 5 ou 6 transferts de licences, sur 32 joueurs, ont été demandés à l'occasion du Championnat de France par équipes, en octobre. Arnaud Knippel préparera un projet de formulaire et le soumettra au conseil.

#### 5. DIVERS

Thierry Excoffier a démissionné de son activité de webmestre du site fédéral ; il ne gère plus que les affaires courantes.

Clôture de la séance à 22 h 20.

Le secrétaire,  
Frédéric Chyzak